

EMPLOIS : ça risque de déménager !

Au-delà de déclarations de bonnes intentions, il devient urgent que la direction s'engage dans un véritable processus de négociation concernant le déménagement. Pour le moment le compte n'y est pas. La direction ne semble pas prendre en compte le climat anxieux palpable dans notre entreprise depuis l'annonce du départ pour Antony.

Cette situation génère dans l'esprit de beaucoup de salariés des questionnements et des incertitudes quant à leur avenir professionnel immédiat.

À l'initiative du CHSCT, les élus ont mandaté le cabinet d'expert Technologia qui met en exergue :

- Un manque d'information chronique de la part de la direction concernant l'évolution des carrières ;
- La grande difficulté pour 170 de nos collègues à pouvoir investir les nouveaux locaux du fait de l'éloignement.

Les revendications portées par les élus CGT depuis cette annonce sont claires : créer les conditions idéales pour que ce déménagement se passe le mieux possible pour l'ensemble des salariés. Si cette volonté est partagée par la direction, un accord de mobilité prenant en compte chaque situation doit se concrétiser dans les plus brefs délais.

Force est de constater que ce n'est pas la voie dans laquelle s'inscrit la direction. C'est la raison pour laquelle nous redoutons que la direction cherche à gagner du temps en pariant sur une démobilitation et de nombreuses démissions des salariés du Groupe Moniteur.

Dans le cadre d'une réorganisation, cette politique mana-

gériale ne serait pas une première et nos camarades de la CGT du groupe Infopro Digital ne seraient pas surpris que cette logique l'emporte.

La direction a beau jeu de communiquer sur l'absence de PSE dans son groupe, elle reste cependant beaucoup plus discrète sur le chiffre ahurissant **de ruptures conventionnelles qui se propagent dans ses différentes filiales.**

Ce déménagement et l'avenir professionnel des salariés ne peuvent s'appuyer sur de simples garanties orales mais sur des engagements précis et concrets.

Sans ce socle permettant d'apaiser les inquiétudes, les risques psycho-sociaux se décupleraient et ce déménagement prendrait alors une dimension toute autre.

Un accord n'est-il pas préférable à des procédures juridiques sans fin ?

La balle est dans le camp de la direction.

Nous appelons donc la direction à s'engager dans une véritable négociation afin que les craintes supposées ne minent pas l'élan nécessaire à cette profonde transformation qui demande une clarification et des garanties contractuelles s'adressant à tous les salariés du Groupe Moniteur.

Une des revendications portées par les élus CGT :

Le 26 juin 2014, courrier envoyé à Christophe Czajka lui demandant d'ouvrir une négociation sur un accord mobilité (courrier disponible sur www.postinfo.fr).

Nos revendications : possibilité pour les salariés remplissant un certain nombre de critères stricts à définir avec la direction (éloignement, obligations familiales, mesures d'accompagnement insuffisantes...) de refuser d'investir les nouveaux locaux. D'après le rapport du cabinet Technologia (cabinet mandaté par le CHSCT), 170 de nos collègues seraient dans l'impossibilité d'intégrer les nouveaux locaux (transports).

Le tribunal n'entend pas nos revendications

Le tribunal de grande Instance a rejeté notre demande, à savoir : *suspendre la procédure d'information/consultation en permettant au Comité d'entreprise de ne pas rendre d'avis tant qu'il n'a pas été informé de l'issue des négociations sur la mobilité géographique ou des négociations sur les mesures d'accompagnement (en cours).*

Cependant, notre détermination à vous défendre n'est pas entamée et nous comptons sur votre soutien afin qu'un accord sur la mobilité soit en capacité de préserver les intérêts de l'ensemble des salariés du Groupe Moniteur.

Retrouvez l'intégralité des mesures d'accompagnement proposé par la CGT sur le projet de déménagement (phase 1) ainsi que la réponse du tribunal sur le site en libre accès à l'adresse suivante :

www.postinfo.fr

Gardez le contact avec vos élus :

Pablo AIQUEL (ps.aiquel@gmail.com) ; Sylvie ATTACH (sylvie.attach@groupemoniteur.fr - poste: 3423) ; Janique CACCIATORE (janique.cacciatore@groupemoniteur.fr - poste: 3429) ; Marc EDERY (marc.edery@groupemoniteur.fr - poste: 3625) ; Isabelle LENDARO (isabelle.lendaro@groupemoniteur.fr - poste: 5094) ; Jérôme RIBAUT (jerome.ribault@groupemoniteur.fr - poste: 5077) ; Céline VIARD (celine.viard@groupemoniteur.fr) ; Marc VIGON (marc.vigon@groupemoniteur.fr - poste: 5001)